

**VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL**

VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Éva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU
M. René-Luc CHABASSE représenté par Mme BARRAUD-DUCHÉRON
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO
M. Philippe CAU représenté par M. Jean-Paul CLECH
Mme Dominique BERGEROT représentée par Mme CIRAUD-LANOUE
Mme Nancy LEFEBVRE représentée par Mme Dominique PARSIGNEAU

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- d'autoriser l'ouverture de douze dimanches, aux établissements de vente au détail de produits à dominance alimentaire, selon le principe de dérogation au repos dominical :
 - les 8, 15, 22 et 29 juillet 2018,
 - les 5, 12, 19 et 26 août 2018,
 - les 9, 16, 23 et 30 décembre 2018.

- de désigner comme représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) :

- | | |
|----------------------------|-------------------------------|
| - Madame Thérèse GORDON'S | - Madame Dominique PARSIGNEAU |
| - Monsieur Jean-Paul CLECH | - Monsieur Gérard JOUY |
| - Monsieur Philippe CAU | - Madame Annie CHABANEAU |
| - Monsieur Gérard FILOCHE | - Monsieur Denis MOALLIC |

PREND ACTE

- de la communication du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement des Eaux Usées, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2016.

PREND ACTE

- de la communication du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2016.

DÉCIDE

- d'adopter, à l'instar de la ville de Saintes, la motion relative aux travaux d'électrification des voies ferrées desservant l'axe Angoulême – Cognac – Saintes – Royan afin :

- que le retard pris dans la modernisation de la signalisation, entre Saintes et Royan, soit sans incidence sur les travaux d'électrification et que par conséquent SNCF réseau mette tout en œuvre pour que ces travaux de modernisation soient terminés au plus tard en décembre 2020,
- que SNCF réseau démarre au plus vite les études d'anticipation des travaux d'électrification afin que ceux-ci se déroulent en 2021 et 2022 avec une mise en service en 2023,
- que dans la revoyure du Contrat de Plan Etat – Région, les engagements de délais soient réaffirmés et que soient inscrits les crédits complémentaires nécessaires, soit 47 millions d'euros, conformément aux estimations de SNCF réseau,
- que la Région Nouvelle-Aquitaine apporte son soutien pour que l'ensemble des travaux d'électrification de l'étoile de Saintes, prévus au Contrat de Plan Etat-Région de l'ancienne Région Poitou-Charentes, soient réalisés avec, en phase prioritaire, l'axe Angoulême – Cognac – Saintes – Saujon – Royan.

- de prescrire la révision de son Règlement Local de Publicité (R.L.P.),
- de fixer les modalités de la concertation, conformément à l'article L.103-3 et L. 103-4 du Code de l'Urbanisme, de la façon suivante :
 - mise à la disposition du public et des personnes concernées d'un registre permettant de formuler des observations et propositions tout au long de la procédure de révision du R.L.P.,
 - mise à la disposition du public et des personnes concernées d'un site internet permettant de formuler des observations et propositions tout au long de la procédure,
 - organisation d'une ou plusieurs réunions publiques.

- de verser la somme de 1 000 € à Monsieur Jackie GROISARD, lauréat du Prix de la Ville de ROYAN au 28ème Salon d'Automne, conformément au choix du jury qui s'est réuni le 10 octobre 2017.

- de faire adhérer la Ville de Royan à la plateforme de Dématérialisation des Marchés Publics « DEMAT », gérée par l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA), pour une cotisation annuelle d'un montant de 290.40 € T.T.C.

- de donner un avis favorable au recours à une Délégation de Service Public (D.S.P.) pour l'exploitation des clubs enfants situés sur les plages de Pontailiac, du Chay, du Pigeonnier et de La Grande Conche,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à lancer une procédure de mise en concurrence, conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

- d'autoriser la pose des réseaux électriques, de télécommunications, d'eau potable et d'eaux usées, en servitude sur les parcelles cadastrées CI n°847 et n° 849, situées sur le site de la

Puisade à Royan, dans le cadre de l'aménagement des dix terrains familiaux destinés à des gens du voyage sédentarisés.

- de participer aux travaux de mise en sécurité du carrefour de la Rocade « RD N°25 » donnant accès au parking du Golf et au Centre Equestre dont le Département de la Charente-Maritime assure la maîtrise d'ouvrage,

- d'approuver la convention de participation financière à intervenir entre le Département de la Charente-Maritime et les communes de Royan et de Saint-Palais-sur-Mer,

- de verser au Département de la Charente-Maritime une participation financière estimée à 9.548,39 € H.T, représentant 20 % de la dépense H.T, qui sera arrêtée après réalisation des travaux sur la base des montants réels.

- de modifier les crédits de l'exercice 2017 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
6261.0201	- Frais d'affranchissement	+ 2 000,00 €	
60628.512	- Fournitures PENZA	+ 2 000,00 €	
7478.512	- Subvention A.R.S. pour prévention des risques		+ 9 000,00 €
6574.92	- Subvention Agriculture irrigation	- 4 792,00 €	
6574.0241	- Subventions Festivités	- 208,00 €	
6574.30	- Subventions Culturelles	+ 5 000,00 €	
60622.0208	- Frais de carburant	+ 16 000,00 €	
6262.0201	- Frais de télécommunications	+ 13 000,00 €	
623211.422	- Evènements – concerts pour Animation Jeunesse	+ 8 000,00 €	
70632.422	- Entrées Festival d'Humour		+ 8 000,00 €
673.01	- Annulation de titres s/exercices antérieurs	+ 4 000,00 €	
022.01	- Dépenses imprévues	- 49 332,00 €	
023.01	- Virement à la Section d'Investissement	+ 21 332,00 €	
	TOTAL	+ 17 000,00 €	+ 17 000,00 €

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
2188.213	- Alarme Ecole Jules Ferry	+ 21 332,00 €	
021.01	- Virement de la Section de Fonctionnement		+ 21 332,00 €
	TOTAL	+ 21 332,00 €	+ 21 332,00 €

- d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2018 :

		DÉPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL			
2181.4143	- Aménagement du parking du Centre Equestre (HT)	+ 37 000,00 €	
2313.0209	- Ravalement des façades du Casino	+ 150 000,00 €	
1641.01	- Produit de l'emprunt		+ 187 000,00 €
	TOTAL	+ 187 000,00 €	+ 187 000,00 €

- d'attribuer les subventions suivantes :

Article 6574 Fonction 20

○ Collège Henri Dunant SEGPA	880,00 €
○ Lycée de l'Atlantique	1 000,00 €
○ Ecole Maternelle de l'Yeuse	300,00 €
○ Ecole Elémentaire La Clairière	400,00 €
○ Ecole Maternelle Louis Bouchet	648,00 €
○ FSE Collège Zola	1 000,00 €
○ Orchestre d'Harmonie du Collège Zola	1 000,00 €
○ Ecole Elémentaire Jean Papeau	2 000,00 €
○ Lycée Cordouan	250,00 €
○ Les petits amis de Maine Geoffroy	1 491,00 €

Article 6574 Fonction 30

○ ADER (Association de Défense de l'Eglise de ROYAN)	5 000,00 €
---	------------

- d'accorder l'indemnité de conseil à Madame Christine PEREZ, Chef de service comptable de ROYAN, à compter du 1^{er} octobre 2017, calculée selon les bases définies à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 au taux de 100 % par an.

- d'attribuer une subvention de 320 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) dans l'attente de la subvention définitive pour l'année 2018.

- de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse, présentée par le régisseur titulaire de la régie d'avances de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN, vis-à-vis d'un déficit comptable d'un montant de 2 082,52 €.

- d'approuver le programme de l'opération relative au remplacement du système de chauffage au gaz par une pompe à chaleur réversible, au sein de la salle Jean Gabin, pour un montant estimé à 80.000,00 € TTC,

- de solliciter l'aide financière de l'Etat (Ministère de la Culture), de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Charente-Maritime au taux le plus élevé.

- d'approuver le programme de l'opération, relative à la réfection de la plateforme blanche du Centre Equestre « Maine Gaudin » permettant d'accueillir les cavaliers et leurs chevaux, pour un cout estimé à 37.000 € HT,

- de solliciter l'aide financière du Fonds d'Encouragement aux Projets Equestres Régionaux ou Nationaux (Fonds EPERON) et du Conseil Départemental de Charente-Maritime aux taux les plus élevés.

- de conclure un avenant à la convention de « groupement de commandes concernant la mise en accessibilité des arrêts du réseau de transport urbain CARA'BUS », dans le but d'acter la modification des termes relatifs au financement des opérations, de la manière suivante :

A la place de :

« En ce qui concerne les travaux, chaque membre du groupement règle directement aux titulaires des marchés les sommes dues au titre des marchés, en fonction de la part qui lui incombe et du volume des travaux réellement exécutés (cheminement, point d'arrêt, ...) conformément à l'annexe jointe à la présente convention »

Il convient de lire :

« En ce qui concerne les travaux, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique règle directement aux titulaires des marchés les sommes dues au titre des marchés, et sollicite le remboursement auprès de la commune concernée, en fonction de la part qui lui incombe et du volume des travaux réellement exécutés (cheminement, point d'arrêt, ...) »

- de valider les documents relatifs au projet de Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales de la commune de ROYAN, réalisé par les bureaux d'études spécialisés HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT et EAU MEGA, et d'autoriser Monsieur le Maire à soumettre ce dossier à enquête publique.

- de régulariser les soldes débiteurs des comptes 266, 274 et 2764, concernant des écritures comptables des années 1986, 1987 et 1993, à la demande du pôle comptable de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

- d'acquérir, au prix 35 000 €, la parcelle cadastrée BE n° 261, située lieu-dit "Les Bacries" à Royan, d'une superficie de 1 541 m², appartenant à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, afin d'y réaliser un bassin de rétention des eaux pluviales,

- de désigner Maître Alain PLANTIVE, notaire à ROYAN, pour la rédaction de l'acte authentique,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les démarches et à signer tout document permettant la réalisation de cette acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.
